

Date de convocation : 17 janvier 2019

Le 25 janvier 2019 à 18h15

Le Bureau communautaire de Caen la mer s'est réuni à huis clos en salle du bureau de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Présents : Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Daniel FRANÇOISE, Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Stéphane LEBREUILLY (délibération n°11 à n°35), Monsieur Patrick LEDOUX (délibération n°15 à n°35), Madame Annick FARCY, Monsieur Raymond PICARD (délibération n°8 à n°35), Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Robert MICHEL, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC (délibération n°10 à n°35), Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Claude YVER, Monsieur Joël BELLANGER, Monsieur Denis VIEL, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Michel LAFONT, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Olivier DÉRU, Monsieur Didier LHERMITE, Monsieur Christian LE BAS, Madame Valérie GILLES, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Eric GOBERT.

Excusé(s) ayant donné pouvoir: Monsieur Jacques LELANDAIS à Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Pascal SÉRARD à Monsieur Eric GOBERT, Monsieur Frédéric LOINARD à Monsieur Daniel FRANÇOISE, Monsieur Christian DELBRUEL à Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Yves RÉGNIER à Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN à Monsieur Michel MARIE, Monsieur Laurent MATA à Madame Béatrice TURBATTE, Madame Sylviane LEPOITTEVIN à Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Rémi POIRIER à Monsieur Raymond PICARD (délibération n°8 à n°35), Monsieur Gérard LENEVEU à Monsieur Patrick LEDOUX (délibération n°15 à n°35).

Excusés : Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Romain BAIL, Madame Stéphanie YON-COURTIN, Monsieur Joël PIZY, Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Stéphane LEBREUILLY (délibération n°1 à n°10), Monsieur Gérard LENEVEU (délibération n°1 à n°14), Monsieur Patrick LEDOUX (délibération n°1 à n°14), Monsieur Rémi POIRIER (délibération n°1 à n°7), Monsieur Joël JEANNE, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Raymond PICARD (délibération n°1 à n°7), Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC (délibération n°1 à n°9), Monsieur Gérard CAUX, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Rodolphe THOMAS, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Sébastien DEBIEU, Madame Aurore BRUAND, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET.

Le bureau nomme Monsieur Philippe JOUIN secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

N° B-2019-01-25/01 - Projet Tramway - réparation par la voie transactionnelle des dommages économiques anormaux et spéciaux ayant un lien direct avec les travaux du tramway : autorisation de signature de la convention d'indemnisation avec monsieur Turpin représentant de la SARL Events Family à Caen

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise TRAMCITÉS à signer la convention d'indemnisation et à procéder au paiement de l'indemnité due à Monsieur et Madame Turpin, soit 27 000 euros.

N° B-2019-01-25/02 - Projet Tramway - réparation par la voie transactionnelle des dommages économiques anormaux et spéciaux ayant un lien direct avec les travaux du tramway : autorisation de signature de la convention d'indemnisation avec M. Jean-Pierre PRUNET représentant de la SARL le Maryland à Caen

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Tramcités à signer la convention d'indemnisation et à procéder au paiement de l'indemnité due à Mr Jean-Pierre PRUNET, représentant de la SARL Le Maryland, soit 13 000 euros.

N° B-2019-01-25/03 - Projet Tramway - réparation par la voie transactionnelle des dommages économiques anormaux et spéciaux ayant un lien direct avec les travaux du tramway : autorisation de signature de la convention d'indemnisation avec Madame Véronique YVON représentante de l'EIRL le Maryland à Caen

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise TRAMCITÉS à signer la convention d'indemnisation et à procéder au paiement de l'indemnité due à Madame Véronique YVON, soit 14 000 euros.

N° B-2019-01-25/04 - Projet Tramway - réparation par la voie transactionnelle des dommages économiques anormaux et spéciaux ayant un lien direct avec les travaux du tramway : autorisation de signature de la convention d'indemnisation avec M. Frédéric ROUSSEL représentant de la SARL Roussel à Caen

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise TRAMCITÉS à signer la convention d'indemnisation et à procéder au paiement de l'indemnité due à Mr Frederic Roussel, représentant de la SARL Roussel, soit 13 500 euros.

N° B-2019-01-25/05 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune de Saint-Sylvain : émission d'un avis du Bureau Communautaire

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune de Saint-Sylvain,

Le bureau communautaire, formule l'observation suivante : la Communauté urbaine Caen la mer note les efforts de la collectivité en faveur des modes actifs et l'encourage à poursuivre dans ce sens.

N° B-2019-01-25/06 - GIBERVILLE - Liaison RD 403 / Rue de la liberté - Acquisition par Caen la mer d'une emprise foncière appartenant à l'entreprise Normandy Tub

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir auprès de la société Normandy Tub, une emprise d'environ 5 920 m² issue de la parcelle cadastrée section AN numéro 45, sous réserve du document d'arpentage, d'une contenance totale 29 760 m², située 59 rue de la Liberté à Giberville, au prix de 34,50€ HT/m²,

Le bureau communautaire, dit que Caen la mer versera à Normandy Tub une somme de 15 000 € à titre d'indemnisation du préjudice subi par la suppression des équipements existants, et réalisera à ses frais une nouvelle clôture sur la future limite de propriété quand l'aménagement routier sera réalisé,

Le bureau communautaire, mentionne que la jouissance gratuite de l'emprise sera laissée à l'entreprise Normandy Tub jusqu'à la réalisation du projet,

Le bureau communautaire, dit que Caen la mer prendra à sa charge les frais d'acte notarié et de géomètre.

N° B-2019-01-25/07 - Ressources Humaines - Convention de mise à disposition de services auprès des communes membres

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention-type de mise à disposition de services des agents communautaires auprès des communes membres,

Le bureau communautaire, approuve, par commune concernée, la liste des besoins de services.

N° B-2019-01-25/08 - Ressources Humaines - Rémunération du président de la Commission d'Indemnisation Amiable

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une indemnisation sous forme d'une vacation à destination du président de la CIA ou de son suppléant pour un montant brut de 300 € par séance.

N° B-2019-01-25/09 - La Caennaise - Réhabilitation de 100 logements situés rue des 13 Acres à Caen - Garantie à hauteur de 50% d'un emprunt d'un montant de 1 800 000 euros souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 800 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 90 631 constitué d'une ligne de prêt,

Le bureau communautaire, s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

Le bureau communautaire, transfère son droit de réservation de logements sociaux à la Ville de Caen sur laquelle les logements sont implantés,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant, à signer, le cas échéant, la convention tripartite de réservations de logements avec La Caennaise et la Ville de Caen,

Le bureau communautaire, autorise le président ou son représentant à procéder, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

N° B-2019-01-25/10 - Biéville Beuville - Zone d'aménagement différé - Avis de la communauté urbaine

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de création d'une Zone d'Aménagement Différée d'une superficie d'environ 29 ha sur le territoire de la commune de Biéville-Beuville, qui fait actuellement l'objet d'un périmètre provisoire de ZAD.

N° B-2019-01-25/11 - réseau de lecture publique - convention d'adhésion au réseau de lecture publique et convention d'intégration au système de gestion intégré de bibliothèque

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'adhésion au réseau de lecture publique et de la convention d'intégration au système de gestion intégré de bibliothèque,

Le bureau communautaire, autorise le Président ou son représentant à signer ces conventions conclues entre la Communauté Urbaine et les communes.

N° B-2019-01-25/12 - Prix Facile à lire Caen la mer 2019 - validation du règlement du concours

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement du Prix Facile à Lire.

N° B-2019-01-25/13 - Conservatoire à rayonnement régional - Orchestre de Caen - demande de subventions auprès de l'Etat, la Région Normandie, les départements Calvados, Manche, Orne, Seine-Maritime, Eure - sollicitation de financements auprès de partenaires privés - récital du cœur, reversement de recettes à l'association Rétina France

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite pour l'année 2019 une subvention annuelle de fonctionnement au taux le plus élevé auprès de l'État, de la Région Normandie et du Département du Calvados ainsi qu'un soutien auprès de partenaires privés, pour le développement des enseignements artistiques spécialisés et des projets d'éducation artistique et culturelle,

Le bureau communautaire, sollicite une participation financière au taux le plus élevé auprès de l'État, la Région Normandie, le Conseil Départemental du Calvados, la SACEM, toute structure publique ou privée susceptible de soutenir la musique contemporaine ainsi que les entreprises et fondations développant des axes de mécénat autour de la musique contemporaine, pour les actions en faveur du développement du répertoire contemporain et de la création,

Le bureau communautaire, sollicite une participation financière au taux le plus élevé auprès de l'État, la Région Normandie, le Conseil Départemental du Calvados, le Conseil Départemental de la Manche, le Conseil Départemental de l'Orne, le Conseil Départemental de la Seine-Maritime, le Conseil Départemental de l'Eure, ainsi qu'auprès des entreprises et fondations d'entreprises impliquées dans le développement de projets facilitant l'accès aux pratiques artistiques et culturelles des personnes en situation de handicap,

Le bureau communautaire, autorise le reversement au profit l'Association RETINA France de la recette supplémentaire issue de la vente des billets du récital du cœur.

N° B-2019-01-25/14 - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2019 pour l'éclairage public

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès de l'Etat une subvention au taux le plus élevé au titre de la DSIL pour les 3 opérations de rénovation de l'éclairage public suivantes :

- ZA Vallée Barrey à Mondeville,
- ZI SUD à Mondeville,
- parking du centre routier à Mondeville.

N° B-2019-01-25/15 - GIP CYCERON - Participation financière

Le bureau communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 50 000 € au GIP CYCERON,

Le bureau communautaire, approuve les termes de l'avenant à la convention financière.

N° B-2019-01-25/16 - Concertation extension de la zone d'activités du Parc d'Activités des Rives de l'Odon

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser la concertation relative au projet d'extension de la zone d'activités du Parc d'Activités des Rives de l'Odon sur les communes de Mouen et Verson.

N° B-2019-01-25/17 - Approbation du projet de contrat d'objectif déchets et économie circulaire (CODEC) adopté par le SYVEDAC

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les termes et les objectifs du Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire adopté par le SYVEDAC.

N° B-2019-01-25/18 - Aide expérimentale aux travaux de rénovation énergétique en copropriétés

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide financière expérimentale à la rénovation énergétique des copropriétés éligibles du territoire de Caen la mer, de manière transitoire avant la mise en œuvre du PLH 2019-2024 et durant la période de validité de l'aide IDEE Action de la Région Normandie. Le montant d'aide par lot d'habitation principale sera de 500 €, dans une limite de 15 000 € par copropriété (crédits ouverts à hauteur de 30 000 €),

Le bureau communautaire, dit que les copropriétés éligibles devront déposer un dossier de candidature permettant l'instruction des aides financières de Caen la mer et de la Région,

Le bureau communautaire, dit que l'aide financière de Caen la mer sera attribuée aux copropriétés par courrier signé de son président ou représentant.

N° B-2019-01-25/19 - Fonds d'aide à la construction de logements locaux sociaux - subvention à Calvados Habitat pour les opérations : résidence la Croix Boisée à Cormelles le Royal - opération n°4a Quartier Rethel rue de la Rouvre à Caen et opération n°4b Quartier Rethel rue des Mésanges à Caen

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à la Calvados Habitat une subvention au titre du fonds d'aide au logement locatif social pour les opérations suivantes :

- 32 000€ pour l'acquisition en VEFA de 25 logements, résidence la Croix boisée à Cormelles le Royal, dont 8 PLAI subventionnés,
- 32 000€ pour l'opération de construction de 27 logements, rue des Mésanges opération n°4 Quartier Rethel à Caen, dont 8 PLAI subventionnés,
- 40 000€ pour l'opération de construction de 28 logements, rue de la Rouvre opération n°4 Quartier Rethel à Caen, dont 10 PLAI subventionnés,

Le bureau communautaire, approuve les termes des conventions tripartites Caen la mer, bailleur et MEFAC, conclue pour une durée de 3 ans.

N° B-2019-01-25/20 - Fonds d'aide à la construction de logements locatifs sociaux - subvention à Caen la mer Habitat pour les opérations - résidence Millésime - la Haie Vigné à Caen et résidence Quintessence - rue de l'Abbé à Verson

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à Caen la mer Habitat une subvention au titre du fonds d'aide au logement locatif social pour les opérations suivantes :

- 24 000€ pour l'opération de construction de 18 logements, la Haie Vigné – résidence Millésime à Caen, dont 6 PLAI subventionnés,
- 24 000€ pour l'opération de construction de 19 logements, rue de l'Abbé – résidence Quintessence à Verson, dont 6 PLAI subventionnés,

Le bureau communautaire, approuve les termes des conventions tripartites Caen la mer, bailleur et MEFAC, conclue pour une durée de 3 ans.

N° B-2019-01-25/21 - Fonds d'aide à la construction de logements locatifs sociaux - subvention à Habitat et Humanisme pour l'acquisition-amélioration de 2 logements en diffus

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer à HABITAT et HUMANISME une subvention d'un montant de 4 000 € au titre du fonds d'aide au logement locatif social, pour une opération d'acquisition-amélioration de 2 logements, situés au 5 avenue madame de Ségur à Caen et au 18 rue Barbeux à Caen, relevant du dispositif PLAI acquisition-amélioration. Les modalités de versement de ladite subvention sont précisées par convention,

Le bureau communautaire, approuve les termes de la convention, conclue pour une durée de 3 ans.

N° B-2019-01-25/22 - CAMBES EN PLAINE - Acquisition d'une parcelle à usage de voirie située 15 rue du Mesnil Ricard et son classement dans le domaine public

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'acquisition auprès des conjoints BATTEUR, Madame Véronique PAIN, Madame Catherine LETAROUILLY et Monsieur Patrick CHAMPENOIS, de la parcelle de terrain en nature de voirie, cadastrée section ZA numéro 238 à Cambes en Plaine, d'une superficie de 410 m²,

Le bureau communautaire, déclare que cette acquisition s'opérera à l'euro symbolique, Caen la mer prenant à sa charge les coûts de l'acte notarié,

Le bureau communautaire, décide que la parcelle sera classée dans le domaine public de la voirie de la Communauté Urbaine de Caen la mer.

N° B-2019-01-25/23 - FLEURY SUR ORNE - Acquisition d'une parcelle à usage de voirie située rue de la Baronnie et son classement dans le domaine public

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la rétrocession par Monsieur Denis VILLEY-DESMESERETS au profit de la Communauté Urbaine Caen la mer, de la parcelle à usage voirie d'une surface totale de 2 576 m², cadastrée section AR numéros 23, située rue de la Baronnie à Fleury-sur-Orne,

Le bureau communautaire, déclare que cette rétrocession s'opérera à titre gratuit, Monsieur Denis VILLEY-DESMESERETS prenant à sa charge les coûts d'établissement du document d'arpentage et de l'acte notarié,

Le bureau communautaire, décide que la parcelle de terrain rétrocédée a vocation à être classée dans le domaine public de la voirie de la Communauté Urbaine de Caen la mer.

N° B-2019-01-25/24 - HEROUVILLE SAINT-CLAIR - Acquisition d'une emprise de terrain à usage d'espace vert et voirie située 1001 Quartier du Grand Parc et son classement dans le domaine public

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir une bande de terrain d'environ 128 m², à prendre aux dépens de la parcelle cadastrée section CL numéro 43 d'une contenance totale de 1 380 m², sise 1001 quartier du Grand Parc à Hérouville Saint-Clair, appartenant à la copropriété de la Résidence RIVOLI au prix de 2 173,60 €. La surface définitive acquise sera déterminée au travers de la réalisation d'un document d'arpentage,

Le bureau communautaire, indique que les frais d'acte et de géomètre seront pris en charge par Caen la mer,

Le bureau communautaire, décide que le terrain, ayant vocation à être aménagé à usage de voirie, sera classé dans le domaine public de la voirie de la Communauté Urbaine de Caen la mer.

N° B-2019-01-25/25 - ROTS - Acquisition par Caen la mer d'une emprise de terrain située Chemin du Hamel

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir une emprise de terrain de 588 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens des parcelles cadastrées section BB n° 113 et 123 d'une superficie totale de 12 700 m², sis chemin du Hamel à Rots, appartenant aux conjoints Pinçon au prix de 1,00 €/m²,

Le bureau communautaire, indique que les frais d'acte et de géomètre seront pris en charge par Caen la mer,

Le bureau communautaire, décide que l'emprise, ayant vocation à être aménagée à usage de voirie, sera classée dans le domaine public de la voirie de la Communauté Urbaine de Caen la mer.

N° B-2019-01-25/26 - Rocquancourt - Acquisition de la parcelle ZE n°16p sise Les Longrais à ROCQUANCOURT auprès de Monsieur Christian PARRET

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir une bande de terrain à extraire de la parcelle cadastrée section ZE n°16, sise Les Longrais à Rocquancourt,

appartenant à Monsieur Christian PARRET au prix de 3€/m² soit pour 276m² un prix de 828€ hors taxes. Le prix sera ajusté en fonction de la surface réellement cédée, déterminée par la réalisation du document d'arpentage,

Le bureau communautaire, indique que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la communauté urbaine,

Le bureau communautaire, indique que la communauté urbaine rétablira à ses frais un mur de clôture d'une hauteur de 1,20m sur la future limite de propriété de Monsieur PARRET,

Le bureau communautaire, dit que le terrain, à usage futur de voirie, sera classé dans le domaine public de Caen la mer.

N° B-2019-01-25/27 - Rocquancourt - Acquisition de la parcelle AD n°99p auprès de la SCI SHEYENN JIVANN

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir une bande de terrain d'environ 201 m² à prendre aux dépens de la parcelle cadastrée section AD n°99 d'une contenance totale de 7 636 m², sise La Guerre à Rocquancourt, et appartenant à la SCI SHEYENN JIVANN. La surface définitive acquise sera déterminée au travers de la réalisation d'un document d'arpentage,

Le bureau communautaire, indique que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la communauté urbaine,

Le bureau communautaire, indique que la communauté urbaine Caen la mer prendra à sa charge la réalisation d'un marquage au sol en résine à l'entrée de la parcelle cadastrée AD n°99,

Le bureau communautaire, dit que cette emprise, à usage futur de voirie, sera classée dans le domaine public de Caen la mer.

N° B-2019-01-25/28 - Carpiquet - réfection des trottoirs route de Caumont - Fonds de concours ascendant

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision de la commune de Carpiquet d'apporter un fonds de concours pour la réfection des trottoirs route de Caumont pour un montant de 35 000 euros,

Le bureau communautaire, valide le plan de financement pour les travaux de réfection des trottoirs route de Caumont,

Le bureau communautaire, approuve la convention, relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la mer par la commune de Carpiquet pour la réfection des trottoirs route de Caumont.

N° B-2019-01-25/29 - MONDEVILLE - Convention de rétrocession de voiries entre la Communauté Urbaine, la Ville de MONDEVILLE et la SCCV SIGNATURE

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la conclusion d'une convention pour la prise en charge de la gestion, de l'entretien et de rétrocession des voies et espaces communs entre la SCCV SIGNATURE, Caen la mer et la commune de Mondeville. La rétrocession des voiries et les espaces communs au profit de la communauté urbaine de Caen la mer portera sur une emprise d'environ 2 258 m², sous réserve du document d'arpentage, issue des parcelles cadastrées section BY numéros 30 et 31 à Mondeville,

Le bureau communautaire, déclare que cette rétrocession s'opérera à titre gratuit, la SCCV SIGNATURE prenant à sa charge les coûts d'établissement du document d'arpentage et de l'acte notarié,

Le bureau communautaire, dit que l'emprise de terrain rétrocedée a vocation à être classée dans le domaine public de la voirie de la communauté urbaine de Caen la mer.

N° B-2019-01-25/30 - Rocquancourt - Résidence de la Plaine - Rétrocession des voiries du lotissement

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la rétrocession des terrains et équipements communs du lotissement de la Résidence de la Plaine à Rocquancourt représentant les voiries nouvellement créées dénommées rue Jean Moulin, rue Lucie Aubrac, rue des Rochambelles et rue du Soldat Parenteau implantées sur la parcelle cadastrée section AC n°258 d'une contenance totale de 9 116 m²,

Le bureau communautaire, dit que cette rétrocession s'opère à l'euro symbolique,

Le bureau communautaire, dit que les frais d'acte sont à la charge de LCV DEVELOPPEMENT,

Le bureau communautaire, dit que la parcelle de terrain rétrocedée à vocation à être classée dans le domaine public de la voirie de la Communauté Urbaine de Caen la mer.

N° B-2019-01-25/31 - Saint Manvieu Norrey - Réalisation de travaux de voirie rue Bouliesse - Fonds de concours ascendant

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision de la commune de Saint-Manvieu Norrey d'apporter un fonds de concours pour la réalisation des travaux de voirie rue Bouliesse pour un montant de 6 575 euros,

Le bureau communautaire, valide le plan de financement pour la réalisation des travaux précités,

Le bureau communautaire, approuve la convention, relative au versement d'un fonds de concours à la Communauté urbaine Caen la mer par la commune de Saint-Manvieu Norrey pour la réalisation des travaux rue Bouliesse.

N° B-2019-01-25/32 - Commune de CAIRON, opération place des commerces sur la RD 22 extension de l'éclairage dans le cadre de l'aménagement du cœur de bourg - adoption de l'étude préliminaire et du financement de l'opération

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'étude préliminaire présentée par le SDEC Energie référencée 18EPL0886 dans le cadre de la rénovation du réseau éclairage public place des commerces sur la commune de CAIRON,

Le bureau communautaire, décide de participer au financement de cette opération, à hauteur de 35 265,87 € et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire en section d'investissement par un fond de concours payable en une seule fois à la réception des travaux, sachant que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

N° B-2019-01-25/33 - Secteur Odon - Tourville sur Odon - Etude définitive d'effacement des réseaux " Rue du lavoir et rue des gals pinsons"

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'étude définitive présentée par le SDEC Energie, dans le cadre de l'effacement des réseaux de distribution électrique, de télécommunication sur la commune de Tourville sur Odon – rue du lavoir et rue des gais pinsons,

Le bureau communautaire, prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,

Le bureau communautaire, décide de participer au financement de l'opération par fonds de concours, à hauteur de 85 105,34 euros et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire,

Le bureau communautaire, s'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la Communauté urbaine de Caen la mer,

Le bureau communautaire, s'engage à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la Communauté Urbaine de Caen la mer dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 4 918,70 euros.

N° B-2019-01-25/34 - Colleville Montgomery - Aménagement d'un plateau surélevé au carrefour formé par la RD 35A et la voie du lotissement "Le Becquet" - convention entre le conseil Départemental du Calvados, la communauté urbaine Caen la mer et la Société Foncim

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention.

N° B-2019-01-25/35 - Demande de subventions auprès de l'Etat au titre du Contrat de ruralité pour l'aménagement des abords du pôle de santé de Colleville-Montgomery

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite les subventions auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité pour l'opération d'aménagement des abords du pôle de santé de Colleville Montgomery au taux le plus élevé.

Diffusion :

- aux 55 maires
- aux membres du bureau

Affiché le **29 JAN. 2019**

Le Président,



Joël BRUNEAU